



Contrat cdd avenant non fait

Par **cyprienb**, le **14/09/2010 à 16:54**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis début Avril de cette année.

Ma problématique est la suivante.

Je souhaite avoir un éclaircissement sur qqes points.

- + à mon embauche, étant commercial sédentaire, la hiérarchie me confie un pc, un téléphone, et cart 3G, 4 jours après on me reprends le téléphone pour remplacement, hors ce remplacement ne s'est pas fait la DRH me stipule que on est pas là pour régler les amourettes de chacun, en clair celui-ci m'a confié qu'elle a lu les textos envoyés. 3 ou 4 textos à ma copine. Elle m'envoie un mail en me disant qu'elle me retirera 25 Euro sur mes prochaines notes de frais. Chose que je conteste en lui disant qu'elle n'avait pas le droit de fouiller dans ma vie privée. Les 25 euros elle ne les a pas retirés mais ce fait m'a déjà mis en conflit avec eux. A-t-elle le droit de faire ceci?
- 2nd point, sur CDD de 6 mois, il est stipulé CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE Surcroît d'activité. Page 3 article 4 MOTIF DU SURCROIT DE TRAVAIL. Il s'agit d'un surcroît de travail lié au lancement de nouveaux produits, tel que: PRODUIT X, PRODUIT Y....

Le souci est que je suis commercial export, et je remplace une personne licenciée peut-être 1 semaine avant mon embauche qui était elle en CDI depuis 2 ans.

De plus au mois d'août, en faisant une recherche sur internet, je me rends compte qu'il y a une annonce avec le même descriptif de poste que le mien de même que celle qui me précède. J'ai exprimé mon étonnement à la direction ces derniers me disent que l'annonce ne me concernait absolument pas puisqu'ils recrutent un commercial export pour autre chose (très ambigu comme réponse.)

Pq je suis en colère, c'est que le poste précédent était à 15000 euro annuel en plus et que le poste proposé pour le mois d'octobre que j'ai trouvé en ligne propose un CDI pour 36 K€ minimum. (nb je suis à 28K€). mais ça peut importe.

Question : Peuvent-ils faire un CDI (celle que je remplace) moi CDD 1 semaine après elle et proposer un CDI pour un futur poste avec le même descriptif de poste. Enfin je ne sais pas si ma question est claire.

3 pt et dernier :

Le contrat stipule: Une partie variable d'un montant de 180€ garantie sur toute la durée du contrat. Et une seconde part variable basée sur le CA réalisé et pouvant atteindre jusqu'à 15% de la rémunération fixe, dont les modalités seront précisées par avenant au cours

du 1er mois.
Ma question. Aucun avenant n'a été fait ce variable m'est il dû?et comment interprété les jusqu'à 15%?
Merci pour vos réponse.